Journal Title: Journal télégraphique

Journal Issue: Vol. 28, no. 1 (1904)

Article Title: Revue télégraphique de 1903

Page number(s): pp. 1 -5

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

JOURNAL TÉLÉGRAPHIQUE

PUBLIÉ PAR

LE BUREAU INTERNATIONAL

DES

ADMINISTRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Abonnements (port compris).

Un an: Suisse, fr. 4,40; Union postale, fr. 5.
Un numéro isolé, fr. 0,50, port compris.
L'on peut s'abonner par l'intermédiaire des bureaux de poste, dans les pays où ce service d'abonnement est organisé.

Avis.

Le montant de l'abonnement doit être transmis **franco** au **Bureau International des Administrations télégraphiques à Berne**, au moyen d'un mandat sur la poste, ou à défaut, d'une traite à vue sur la Suisse.

XXVIIIe volume. — 36e année. N° 1. *Berne, 25 Janvier 1904.*

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés qui reçoivent le „Journal télégraphique" directement et dont l'abonnement est expiré à la fin de 1903, de nous faire parvenir le plus tôt possible le montant de leur renouvellement.

Pour le prix et les conditions d'abonnement, qui restent les mêmes que par le passé, voir les indications données par l'en-tête du journal.

SOMMAIRE

I. Revue télégraphique de 1903. — II. L'exploitation des câbles Marseille-Alger par le système Baudot-Picard, par M. le Dr A. Tobler, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich *(suite et fin)*. — III. Les télégraphes et les téléphones de l'Etat danois, à l'occasion du cinquantenaire, par M. Gredsted, candidatus philosophiæ et employé à la Direction danoise. — IV. Les télégraphes et les téléphones dans les Etats scandinaves en 1901 et 1902: Suède *(suite et fin)*. — V. Bibliographie : Annuaire des Longitudes pour 1904. Transport et distribution de l'énergie, par M. Ch. Gruet. Le Choix d'une profession. Questions d'enseignement technique, par M. J. Weil. Recherches et expériences électro-acoustiques, par M. le Dr Robert Hartmann-Kempf. Progrès de l'électrotechnique. Carte des communications postales. — VI. Sommaire bibliographique. — VII. Nouvelles.

Revue de 1903.

La Conférence télégraphique internationale qui s'est tenue à Londres en 1903 constitue l'événement important de cette année au point de vue de la télégraphie. Cette réunion, qui, d'après les décisions prises par la Conférence de Budapest en 1896, aurait dû se tenir en 1901, avait été ajournée d'abord à 1902, puis fixée définitivement au mois de Mai 1903. Il en est résulté que les propositions à examiner ont été plus nombreuses et plus importantes que pour aucune des Conférences précédentes; il ne s'était, en effet, jamais produit un intervalle de sept années entre deux conférences successives, et le Cahier principal des propositions ayant été distribué dans le délai normal, le 20 Janvier 1901, il a fallu, pour le mettre au courant, le compléter par trois cahiers-annexes publiés successivement le 21 Octobre 1902, le 3 Décembre de la même année et le 9 Février 1903. La revision du Règlement de Budapest est devenue ainsi très laborieuse, et il n'a pas fallu moins de 7 séances plénières, de 11 séances de la Commission du Règlement, de plusieurs séances de Sous-commissions, de 8 séances de la Commission des Tarifs, d'une séance de la Commission des Téléphones et de 3 séances de la Commission de Rédaction pour épuiser tout le programme des travaux demandés aux délégués des Administrations d'Etat et aux représentants des Compagnies télégraphiques.

Les 44 Offices dont se compose l'Union télégraphique et 33 Compagnies privées, dont 18 adhérentes à la Convention de St-Pétersbourg, étaient représentés dans cette assemblée par les personnages les plus en vue et les spécialistes les plus compétents dans le milieu des télégraphes et des téléphones du monde entier. Les Etats-Unis d'Amérique même, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'Union, ont pris une part active aux travaux de

cette Conférence, où ils ont été représentés par le Général Greely, chef de la télégraphie militaire.

Parmi les questions les plus graves que cette assemblée avait à traiter figurait celle du Vocabulaire officiel du langage convenu, et nous croyons utile d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

Dès les débuts de la télégraphie intercontinentale, le prix élevé des correspondances transmises par les câbles sous-marins a donné naissance à un système spécial de correspondance appelé „le langage convenu". Ce dernier repose généralement, comme le langage secret proprement dit, sur des combinaisons de chiffres ou lettres, dont la signification n'est connue que des personnes qui en possèdent la clef. Au lieu, cependant, d'employer directement ces chiffres ou lettres pour la rédaction des télégrammes, comme dans le langage secret, on les remplace par des mots conventionnels. Pour faciliter aux expéditeurs la rédaction de leurs télégrammes d'après le dit système, des agences et des maisons de librairie entreprirent l'établissement de clefs ou codes contenant, d'un côté, des listes de combinaisons ou groupes de chiffres accompagnés des mots conventionnels qui les remplacent dans les télégrammes, et d'un autre côté, de la signification réelle de ces mots ou, autrement dit, des phrases ou formules du langage clair qu'ils doivent représenter.

Par un tel moyen, les commerçants sont parvenus à réaliser, sur les prix des télégrammes, des économies très considérables, et qui pourraient sans aucun doute se chiffrer par des millions.

Au commencement de l'application de ce système, les Administrations traitèrent les télégrammes ainsi rédigés comme des télégrammes chiffrés, mais peu à peu il s'établit une certaine tolérance à leur égard, et en 1871 la Conférence de Rome consentit à les considérer comme des télégrammes ordinaires, en les affranchissant de la surtaxe du collationnement.

Peu à peu, cependant, des abus se glissèrent dans l'usage du langage convenu en une mesure si sensible que les Administrations durent songer à y remédier tant pour leurs intérêts fiscaux que pour la bonne marche du service télégraphique. Ces abus consistaient principalement dans l'emploi de mots fabriqués, d'une extrême longueur, et de réunions de mots contraires aux règles des langues, de manière à ne payer que pour un mot une expression qui se composait en réalité de deux ou plusieurs mots.

En 1879, la Conférence internationale de Londres commença à restreindre l'emploi du langage convenu en précisant les langues d'où les expéditeurs pouvaient puiser les mots dont ils faisaient usage dans leurs télégrammes et en interdisant l'emploi des noms propres. A la Conférence de Berlin, ces dispositions furent complétées par la fixation à 10 lettres du maximum de longueur des mots employés dans le langage convenu. Ces mesures ayant été toutefois reconnues insuffisantes, les Administrations chargèrent, en 1890, le Bureau international de l'établissement d'un Vocabulaire officiel contenant des mots de toutes les langues usitées sur les territoires des Etats contractants, et duquel les expéditeurs devaient tirer exclusivement les éléments nécessaires pour la rédaction des télégrammes en langage convenu.

Ce document parut en 1894. Il contenait 257 000 mots empruntés exclusivement aux dictionnaires des huit langues admises pour la correspondance en langage convenu et rangés indistinctement dans leur ordre alphabétique. Comme dans les codes et vocabulaires privés, les mots avaient été numérotés et choisis de telle sorte qu'il y eût entre eux, autant que possible, une différence de deux lettres ou trois signaux télégraphiques.

Les dispositions et le prix modique du Vocabulaire officiel en faisaient un ouvrage très recherché des commerçants pour l'établissement des clefs de leurs correspondances en langage convenu. Il créait ainsi, pour les éditeurs et les fabricants de codes et vocabulaires privés, une concurrence d'autant plus redoutable que, d'après la décision de la Conférence de Paris, son usage devait devenir obligatoire dans le délai de trois ans à partir de la date de sa publication.

Alarmés par cette perspective qui mettait en danger l'existence de leur industrie dans laquelle des capitaux considérables étaient engagés, [1]) les éditeurs et fabricants de codes ouvrirent une campagne très vive contre leur nouveau concurrent et le monopole administratif dont ils étaient menacés.

Ils furent secondés dans leur campagne par les chambres de commerce, qui reprochaient au Voca-

---

[1]) Une déclaration de M. le Général Greely, insérée au Rapport de la cinquième séance de la Commission du Règlement, tenue le 5 Juin 1903 (annexe N° 5 au Procès-verbal de la deuxième séance de la Conférence de Londres) constate, dans les termes suivants, l'importance de cette industrie en ce qui concerne l'Amérique, par exemple :

„On croit que les codes américains qui existent à présent ont coûté au moins un million de dollars (plus de 5 millions de francs)."

bulaire son insuffisance sous le rapport du nombre de mots et son imperfection au point de vue de l'application de la règle de la dissemblance orthographique, phonétique et télégraphique des mots entre eux.

Sur les instances des chambres de commerce, le General Post Office britannique proposa alors à la Conférence de Budapest de supprimer, dans l'article VIII du Règlement de service international, la clause qui rendait obligatoire, à époque déterminée, l'emploi du Vocabulaire officiel de 1894, pour la rédaction des télégrammes en langage convenu.

La Conférence de Budapest maintint cependant le principe de la disposition consistant à rendre le Vocabulaire obligatoire, mais au lieu de fixer d'ores et déjà la date à partir de laquelle cette disposition deviendrait obligatoire, elle décida qu'à partir d'une date à fixer par une prochaine Conférence, tous les mots employés dans les télégrammes privés, rédigés en langage convenu, devaient être extraits du Vocabulaire officiel dûment augmenté par le Bureau international.

Elle émettait en même temps le vœu que le Vocabulaire officiel ne fût plus établi en forme de code, mais comme une liste de mots pure et simple qui pût fournir aux éditeurs et commerçants les éléments convenant le mieux à leurs besoins. Il fut convenu, en outre, que le Vocabulaire officiel devrait contenir tous les mots figurant dans les codes et vocabulaires privés alors existants, sous la réserve que ces mots appartinssent réellement à l'une des huit langues admises pour la correspondance en langage convenu, et fussent conformes aux conditions fixées par le Règlement de service international.

En s'inspirant de ces vœux et instructions, qui devaient donner satisfaction aussi bien aux intérêts des éditeurs et auteurs de codes qu'à ceux des commerçants, le Bureau international entreprit en 1897 l'élaboration du nouveau Vocabulaire officiel. Le numérotage des mots fut supprimé et tous les vocables corrects des codes et vocabulaires privés transmis au Bureau international pour être incorporés dans le nouveau document y furent admis sans égard à la plus ou moins grande ressemblance qu'ils pouvaient avoir entre eux.

Le nouveau Vocabulaire officiel parut au mois de Juillet 1901 en quatre volumes contenant, avec un appendice, environ 1 990 000 mots. La perspective de l'entrée en vigueur à une époque déterminée des dispositions concernant l'usage exclusif et obligatoire des mots de cette publication excita de nouveau le mécontentement dans le commerce et dans l'industrie, d'une part, chez les éditeurs et auteurs de codes privés, parce que cette mesure les obligerait à refondre entièrement leurs ouvrages pour les mettre en concordance avec le Vocabulaire officiel, en raison des nombreuses expressions contraires qu'ils contenaient ou qu'ils permettaient de former, et d'autre part, chez les commerçants, parce qu'ils considéraient les restrictions que le Vocabulaire apportait à l'usage du langage convenu comme une atteinte à leur liberté d'action et comme très préjudiciables au développement des relations commerciales.

A la suite des protestations presque unanimes de toutes les chambres de commerce du monde entier, [1]) la Conférence de Londres a renoncé à l'application des mesures prescrivant l'emploi obligatoire et exclusif des mots du nouveau Vocabulaire officiel; elle a accordé au commerce l'usage, sous certaines restrictions, de mots artificiels dans la correspondance télégraphique en langage convenu.

Les seules restrictions apportées à cet usage consistent en ce que les mots du langage convenu ne peuvent avoir une longueur supérieure à dix caractères selon l'alphabet Morse, et qu'ils devront être composés de syllabes qui puissent être prononcées selon l'usage d'une des langues allemande, anglaise, espagnole, française, hollandaise, italienne, portugaise ou latine.

Par cette décision, la Conférence a mis fin au long différend qui divisait depuis des années les Administrations et les expéditeurs, et il est à espérer que ces derniers sauront apprécier, dans toute sa portée, la concession si libérale qui leur a été faite.

Nous signalerons ici encore deux autres importantes concessions faites aux commerçants, et qui se rattachent intimement à celle dont nous venons

---

[1]) L'adoption obligatoire du Vocabulaire était combattue par l'Association des chambres de commerce de la Grande-Bretagne, ne représentant pas moins de cent et une corporations, par un certain nombre d'autres chambres britanniques, par 78 chambres de commerce d'Allemagne, par des chambres de l'Australie, du Canada, de la Chine, du Danemark, de l'Espagne, du Japon, par huit chambres de commerce et trente-huit corporations ou commerçants des Etats-Unis d'Amérique et par un grand nombre de maisons de commerce de la Belgique, du Portugal, etc., ainsi qu'il résulte du Rapport de la cinquième séance de la Commission du Règlement, tenue le 5 Juin 1903 (annexe N° 5 au Procès-verbal de la deuxième séance de la Conférence).

d'exposer l'origine : l'admission dans les télégrammes en langage clair des marques de commerce ou d'expressions abrégées d'un usage courant dans la correspondance usuelle ou commerciale, et l'autorisation de l'emploi de lettres ou groupes de lettres dans les télégrammes rédigés en langage chiffré.

Ce n'est qu'après de longues discussions que l'on put se mettre d'accord sur ces dispositions si favorables au public spécial qui fait particulièrement usage du langage secret, et l'échange de vues sur cette grave question prit plusieurs séances des Commissions. Mais nous tenons à constater que les membres de la Conférence n'ont procédé à l'enterrement du Vocabulaire officiel qu'après les paroles les plus élogieuses pour ce travail si pénible du Bureau international. Les témoignages flatteurs rendus à l'œuvre du Bureau ont été, pour le personnel qui y a consacré plusieurs années d'efforts consciencieux, une compensation très satisfaisante.

Nous avons déjà rendu compte dans le *Journal télégraphique* des principales modifications apportées au Règlement de Budapest par les décisions de la Conférence de Londres. [1]) Elles consistent principalement en simplifications dans les dispositions relatives aux comptes entre les Offices ; autant que possible on a assimilé les règles du régime européen et du régime extra-européen, on a supprimé les décomptes concernant les taxes accessoires, les perceptions faites à destination et un grand nombre de détails qui ne représentaient en somme que des intérêts de peu d'importance, mais encombraient la réglementation.

Les deux points intéressants de ce nouveau Règlement que nous voulons encore rappeler, c'est, d'une part, l'introduction de règles précises sur l'usage des téléphones et, d'autre part, l'adoption d'une réduction de 50 % pour les télégrammes de presse. Cette dernière mesure avait, jusqu'à la Conférence de Londres, été appliquée à un certain nombre de relations, mais seulement à la suite de conventions particulières soit entre Etats, soit avec des Compagnies privées. Sur la proposition de la France, à qui revient l'honneur de cette réforme, elle est devenue, tout au moins dans le régime européen, une des règles facultatives de l'Union, sans pour cela exclure la faculté prévue, à titre de réserve, de transmettre à prix réduit, même dans le régime extra-européen, des correspondances à l'usage de la presse, à des heures et à des conditions déterminées, sans préjudice pour le service général, ou de louer, à cet effet, des fils spéciaux moyennant abonnement.

La Conférence de Londres, ouverte le 26 Mai, a été close le 10 Juillet 1903 ; elle a donc employé pour ses délibérations 46 jours. Ce n'est pas absolument le record de la durée pour les Conférences télégraphiques internationales, car celle de Saint-Pétersbourg, en 1875, avait employé 52 jours ; il est vrai qu'elle avait à mettre sur pied, à la fois, la Convention et le Règlement. Celle qui s'est tenue à Londres, en 1879, avait également duré plus longtemps, car, ouverte le 10 Juin 1879, elle a été close le 28 Juillet, soit 49 jours.

Dans cette nouvelle Conférence de Londres en 1903, on a demandé aux délégués un effort considérable ; on a discuté pour ainsi dire mot par mot les 88 articles comprenant 442 paragraphes dont se compose le Règlement. Mais le General Post Office a ménagé aux membres de l'assemblée, un peu surmenés par des séances trop rapprochées, des distractions aimables et reposantes, des excursions à Portsmouth et à Oxford et un voyage de trois jours en Ecosse, qui laissera à tous le plus charmant souvenir.

Le Bureau international a publié en 1903, au mois d'Octobre, une nouvelle édition de la Nomenclature officielle des câbles sous-marins du globe. Cette liste n'est pas absolument complète, mais telle qu'elle est, elle indique le progrès constant du réseau sous-marin. Depuis l'époque à laquelle l'édition précédente avait été publiée, c'est-à-dire depuis le mois de Juin 1901, le réseau s'est augmenté de près de 55 000 kilomètres ou 30 000 milles nautiques de câbles. Nous ne donnerons pas le détail de cette augmentation, qui se répartit un peu sur tous les Offices gouvernementaux ou privés ; citons-en seulement les principaux. En première ligne nous mentionnerons la Commercial Pacific C°, qui figure pour la première fois dans ce document avec 14 519 kilomètres (7840 milles nautiques) de câbles actuellement en service, entre San-Francisco et les îles Philippines. Il en est de même du réseau américain des Philippines, qui nous donne un contingent de 33 câbles mesurant 2433 kilomètres (1314 milles nautiques). En ce qui concerne les réseaux d'Etats, celui de la France tient la tête parmi ceux qui ont obtenu une sensible extension ; cette augmentation, provenant en majeure partie du rachat à la Compagnie West

[1]) Voir *Journal télégraphique,* vol. XXVII, pages 125, 148, 171 et 272.

African Telegraph des câbles de la côte occidentale d'Afrique, de Dakar à Conakry, de Grand Bassam à Cotonou et de Cotonou à Libreville, de la pose d'un câble d'Oran à Tanger et d'un câble de Tourane (Tonkin) à Amoy (Chine), dépasserait 5134 kilomètres (2772 milles nautiques), mais par suite de la suppression de quelques câbles de Tunisie interrompus depuis 1899 et 1900, le bénéfice de l'augmentation se trouve réduit à environ 4400 km. (2375 m. n.).

En Allemagne le réseau d'Etat s'est accru de 332 km. (180 m. n.) de câbles, et celui de la Compagnie allemande des câbles transatlantiques de 3615 km. (1952 m. n.).

Le réseau du Post Office britannique s'est augmenté de 440 km. (238 m. n.) et celui de la Compagnie Eastern Telegraph de 303 km. (164 m. n.).

La Russie d'Europe et du Caucase et la Russie d'Asie ont augmenté leurs réseaux, ensemble, de 317 km. de câbles (171 m. n.).

Le réseau des Indes britanniques (Indo European Department) s'est augmenté d'environ 400 km. (216 m. n.) par la pose en 1901 d'un câble de Jask à Mascate ; celui des Indes néerlandaises, par l'établissement de communications nouvelles entre Java, Bornéo et les Célèbes, s'est augmenté de près de 1800 km. (972 m. n.).

Le Japon a aussi donné quelques développements à son réseau en établissant une trentaine de nouveaux conducteurs qui mesurent ensemble environ 243 km. de câbles (131 m. n.).

L'Eastern Extension Telegraph a augmenté son réseau de près de 10 000 km. de câbles (5400 m. n.) par l'établissement de conducteurs entre l'île Maurice, l'île Rodrigues, les îles Cocos et l'Australie, soit quatre câbles complétant les communications entre l'Afrique et l'Australie.

Enfin, la Compagnie Commercial Cable a doublé son câble de Waterville à Bristol et a établi un nouveau câble de Waterville à Fayal (Açores), soit une augmentation de son réseau de 2860 km. de câbles (1550 m. n.).

A l'occasion de la pose de ce dernier câble on a fait des sondages dans l'Atlantique. Sir John Murray, le savant ingénieur qui les dirigea, les divise en trois groupes : ceux qui se firent entre les Açores et les îles britanniques ; ceux qui se firent entre les Açores et la côte américaine ; enfin, ceux qui se firent sur le banc des Açores. Dans chacun des trois groupes on fit des découvertes intéressantes ; le fond de la mer fut trouvé dans le premier groupe à 3000 brasses ; on constata aussi de nombreux bancs de sable qui paraissaient être les sommets de montagnes sous-marines s'élevant depuis une profondeur de 2000 brasses jusqu'à 1400 et 1200 brasses. Sur la partie méridionale des deux lignes de sondages entre les Açores et les Etats-Unis on trouva un prolongement inattendu du grand banc de Terre-Neuve. Enfin on prit sur les courants et sur la température des grands fonds des notes différant sur plusieurs points des renseignements recueillis jusqu'alors. C'est ainsi que la pose des câbles sert à l'avancement de la science et stimule les travaux des ingénieurs hydrographes au grand bénéfice de la marine en général.

Nous terminerons cette revue par quelques mots de souvenir à l'un des ingénieurs les plus connus du corps des télégraphes français, à M. Emile Baudot, décédé à Sceaux, près de Paris, le 28 Mars 1903, victime du travail acharné qu'il consacrait depuis 30 ans à l'admirable invention qui perpétuera son nom dans le monde des télégraphes. Nous ne voulons pas nous répéter en reproduisant ici une partie des articles émus que nous lui avons déjà consacrés dans le *Journal télégraphique*[1]) ; mais nous nous faisons un devoir de faire connaître à nos lecteurs que l'éminent Président de la Conférence de Londres a adressé à la famille de M. Baudot l'expression des sentiments de condoléances et de sympathie des membres de la Conférence, et que M. Bordelongue, le distingué chef de la délégation française, a remercié dans les termes suivants le Président et la Conférence pour ce touchant souvenir :

„La délégation française a entendu avec une émotion profonde l'évocation du nom de l'illustre inventeur Baudot qui a créé le merveilleux appareil à transmission multiple qui porte son nom et qui a révolutionné, on peut le dire, la télégraphie.

Elle remercie l'Administration britannique du souvenir qu'elle a donné à cette grande mémoire, à cette illustre figure qui est une des gloires de la télégraphie universelle, et elle remercie également MM. les Délégués à cette Conférence d'avoir bien voulu marquer si unanimement la part qu'ils prennent à notre deuil."

---

[1]) Voir *Journal télégraphique*, vol. XXVII, pp. 90 et 134.